

▪ Annexe 1 : Certificat du Bourgmestre

Cette annexe ne doit être complétée que si le mandant, le jour de l'élection, est dans l'impossibilité de voter car il se trouve en séjour temporaire à l'étranger pour des raisons autres que professionnelles, et s'il ne peut pas fournir, en tant que pièce justificative, une attestation d'une organisation de voyages, un titre de transport valable ou une preuve de réservation valable.

Dans ce cas, l'électeur présente à l'administration communale, au plus tard la veille du jour de l'élection, une pièce justificative autre que l'une citée ci-dessus, ou, à défaut, la déclaration écrite sur l'honneur figurant à l'annexe 2 du présent formulaire.

Je soussigné(e),.....,
bourgmestre de la commune de.....,
atteste par la présente, après avoir pris connaissance des justificatifs qui m'ont été soumis, que
M/Mme (*nom et prénoms*), ...
résidant à rue.....
N°.....boîte.....portant le n° d'identification au Registre national des personnes
physiques inscrit(e) comme électeur(rice) sous le numéro.....
est dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote en raison d'un séjour temporaire à
l'étranger, non motivé par des raisons professionnelles.
L'intéressé(e), qui a introduit sa demande le (*date de la demande*).....,
remplit dès lors les conditions prévues par l'article L4132-1 du Code wallon de la démocratie locale et
de la décentralisation, pour mandater un autre électeur à l'effet de voter en son nom et pour son
compte.

Le Bourgmestre (ou son délégué),
Sceau de la commune (signature)